

**Compte rendu réunion de la téléphonique du 5 mai 2020
entre les OS, OP, la ministre du Travail et L. Pietraszewski**

La ministre du Travail a rappelé la parution de 45 guides de bonnes pratiques par filières ou métiers pour arriver à 60 en fin de semaine et la parution du protocole de déconfinement (pour aider dans les secteurs où il n'existe pas de guides). Elle a rappelé que le chiffre de 11 millions de salariés en chômage partiel correspond aux demandes des entreprises mais que la réalité serait moindre en fonction des demandes de remboursement des entreprises, notamment pour les grandes. Elle a ensuite évoqué l'aide financière octroyée aux jeunes étudiants qui ont des problèmes de logement et la publication du décret réduisant les délais et procédures concernant les CSE

La CGT a évoqué plusieurs points d'actualité :

- Le décret CSE qui va réduire ou rendre impossible toutes interventions des élus ou demandes d'expertise concernant le déconfinement mais au-delà, des PSE, des réorganisations ou restructurations etc.
- L'intervention des élus dans le cadre de CSE nationaux ou interrégionaux avec les nouvelles limites de déplacement des 100 km.
- Demande de rétablissement des CHS/CT dont on pourrait mesurer toute l'importance dans la période.
- Nombreux problèmes liés au télétravail avec des conditions difficiles pour de nombreux salariés.
- Le protocole de déconfinement publié sans avis des syndicats et qui n'a pour but que d'accélérer la reprise d'activités dans tous les secteurs.
- La question des transports avec les risques pour les agents des entreprises comme pour les usagers. La question de la sécurité et des éventuels contrôles mais également la demande de mise en place d'horaires décalés.
- La question de l'école avec des situations différentes, la notion de volontariat, les municipalités qui refusent d'ouvrir les classes... Quid des parents vis-à-vis des employeurs jusqu'à la fin mai et au-delà, fin d'année scolaire plus congés, avec des problèmes de colonies de vacances ou de centres aérés.
- Quelle suite aux déclarations dans Le Parisien sur la renégociation de l'assurance chômage ?

Enfin le cas de plusieurs entreprises comme les Caves de Roquefort dans l'Aveyron où les mandats d'élus n'ont pas été prolongés et donc n'ont plus de représentants des salariés.

Le MEDEF s'est une nouvelle fois inquiété de la responsabilité pénale des employeurs en demandant la valeur juridique des guides. Il a trouvé le protocole national trop contraignant et inapplicable.

La Ministre a rassuré le MEDEF en expliquant l'obligation légale de mise en œuvre des moyens de protection prévus dans les guides de protection ou le protocole national. A une question de l'U2P, il a dit envisageable de rouvrir les CFA très rapidement, une annonce devrait être faite dans les prochains jours.

Sur le décret CSE, elle a affirmé qu'il ne s'appliquait que pour une durée limitée et que pour les ordres du jour concernant le déconfinement et la mise en place des mesures de protection des salariés. Les abus devaient être signalés et sanctionnés.

Pour les transports, situation difficile mais traitée au niveau des ministères des Transports et de l'Intérieur, en lien avec les préfets et les conseils régionaux, avec des incitations aux horaires décalés et à la poursuite du télétravail qu'il faudrait mieux encadrer. Proposition de faire un guide rapidement.

Pour l'école, en fonction des situations, elle comptait sur des employeurs compréhensifs. En matière d'indemnités et de chômage, la situation serait revue en Juin.

Pas de réponses aux autres questions.